

PASSEPORT BIOMETRIQUE

* **Demandeur majeur** : présence obligatoire au dépôt et au retrait (vérification empreintes) du passeport

* **Demandeur mineur** : présence obligatoire au dépôt et au retrait du passeport accompagné d'un des parents ou du représentant légal ayant l'exercice de l'autorité parentale

Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas soumis à la prise d'empreintes mais leur présence est obligatoire.

* La durée de validité d'un passeport pour un majeur est de 10 ans et de 5 ans pour un mineur.

* Aucune demande ne sera prise si votre dossier est incomplet ou si les documents ne sont pas conformes à ceux demandés. Les originaux des documents doivent être présentés lors de la demande.

PIECES A FOURNIR (originaux)

> **Le passeport périmé ou à remplacer** (sera annexé à la demande)

Si perte ou vol : Remplir une déclaration de perte en Mairie au dépôt du dossier OU fournir la déclaration de vol enregistrée auprès des services de la Police Nationale.

> Présenter **un document avec photo** (carte vitale, collège, lycée, bus, sport, permis de conduire, permis de chasse, etc....) si aucun document avec photo, remplir une attestation sur l'honneur.

> **2 photographies d'identité** identiques, récentes, en couleur, non scannées, tête nue, de face sur fond contrasté au format 35x45 mm. Le visage doit être face à l'objectif bouche fermée. Les verres des lunettes ne doivent présenter aucun reflet, celles à montures épaisses ou avec verres teintés ne sont pas autorisés. Les photographies doivent être de qualité, absentes de tâches, de reflets.

➤ **Timbres fiscaux**

- 86 € pour un passeport adulte (validité 10 ans)
- 42 € pour un passeport mineur de 15ans et plus (validité 5 ans)
- 17 € pour un passeport mineur de moins de 15 ans (validité 5 ans)

➤ **Justificatifs d'état civil** : Uniquement pour les demandeurs majeurs et mineurs qui ne seraient pas en possession d'un des titres suivants : CNI sécurisée, passeport électronique ou biométrique.

Extrait ou copie d' acte de naissance avec filiation ou copie intégrale de moins de trois mois délivrée par la Mairie du lieu de naissance en France ou par le Ministère des Affaires étrangères Service état civil à Nantes si vous êtes né à l'étranger.

Pour les mineurs, en plus de l'acte de naissance présentation du livret de famille des parents tenu à jour, si divorce des parents présentation du jugement avec indication de l'autorité parentale et de la résidence du mineur
Si vous souhaitez faire figurer un deuxième nom sur votre passeport, s'il s'agit du nom de votre conjoint vous devez présenter votre livret de famille à jour, s'il s'agit du nom de votre ex-conjoint vous devez présenter votre jugement de divorce

➤ **Justificatifs d'identité** : Un document d'identité avec photo en votre possession (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, carte vitale, collègue, lycée, bus, sport, carte de combattant...)

Pour les mineurs, il sera demandé la pièce d'identité du parent ou du représentant légal présent.

➤ **Justificatif de domicile** : L'original de la quittance de loyer ou facture EDF, gaz, téléphone fixe ou portable ou avis d'imposition ou de non-imposition à vos noms et prénoms ou titre de propriété de moins de 3 mois

* Si vous êtes hébergé, fournir une attestation de l' hébergeant accompagnée de son justificatif d' identité et de domicile, si plus de 25 ans, fournir en plus l'original du justificatif à votre nom et prénom à l'adresse de l'hébergeant

* Pour un mineur qui réside en alternance chez son père et chez sa mère, joindre un justificatif de domicile et la pièce d'identité de chacun des parents si vous souhaitez que les deux adresses soient portées sur le passeport de l'enfant.

A SAVOIR

Date et lieu de naissance des parents pour remplir la partie les concernant.

LE PASSEPORT NON RETIRE AU DELA DES 3 MOIS SERA DETRUIT